

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2012

Étaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mmes HUREAU, PHILIPPON, RENOULT et VAILLANT,
MM. CARLIER, DUGLAND, METIVIER.

Étaient excusés :

M. COSTE (pouvoir à M. METIVIER)
Mme JACOB

Était absent :

M. BEAUFORT.

La séance est ouverte à 18h10.

M. Michel CARLIER est nommé secrétaire de séance.

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2012 et des délibérations prises. Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents ou représentés. Signature du registre.

2/ Délibérations :

a) Choix du constructeur de l'aire de jeux multisports :

Rapporteur : M. Carlier.

Suite à l'appel d'offres effectué du 23 avril au 10 mai 2012, seul deux entreprises consultées sur quatre ont répondu : Agorespace et SAE Tennis d'Aquitaine. Après dépouillement par la commission, il apparaît que les deux soumissionnaires ont répondu au cahier des charges fourni avec l'acte d'engagement. Un tableau récapitulatif des différents postes répertoriés avec leurs coûts respectifs a été remis à chaque conseiller. Une documentation photographique est présentée pour chacune des réalisations envisagées. Compte tenu de l'équivalence de coût, chacun a pu faire valoir son point de vue sur les autres critères de choix, à savoir : intégration dans le paysage, qualité des matériaux et solutions techniques proposées. Il a été tenu compte également des impératifs d'entretien minimum, de résistance des matériaux et leur possible évolution dans le temps, des nuisances sonores, des éventuelles dégradations (tags, casse, feu), de la facilité d'accès pour les personnes à mobilité réduite. La proposition faite par la société SAE Tennis d'Aquitaine ayant obtenu la majorité aux trois critères de choix hors coût, le Conseil Municipal a décidé de confier la réalisation à la dite entreprise pour un modèle avec grille inox, le surcoût n'étant modique (500 €) Les entreprises seront informées du résultat dès le lendemain et rendez-vous sera pris pour finaliser le marché et établir un planning de travaux dans un délai rapide, les subventions obtenues pour ce projet devant caduques fin 2012.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

b) Subvention d'équipement :

Rapporteur : M. le Maire.

Le choix du constructeur de l'aire de jeux multisport étant choisi, les montants connus, M. le Maire propose de solliciter une subvention d'équipement (fonds de concours) auprès de la Communauté de Communes pour un montant qui sera déterminé par la CCRCT en fonction du reste à charge de la commune et du maximum subventionnable à savoir 80%

du montant des travaux. Cette subvention viendra s'ajouter aux subventions déjà obtenues auprès du FRAPP (Région) et du CDDL (Conseil Général)

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

c) Subvention CDDL :

Rapporteur : M. Carlier.

Le projet est déjà inscrit depuis 2010 au plan de financement 2010 – 2012 des projets du Département (CDDL). Il est désormais temps de faire la demande auprès du Conseil Général. M. Carlier propose d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention et à déposer le dossier avant le 5 septembre 2012, date butoir, pour un examen en commission au cours du même mois. Dans le même temps il sera demandé un acompte pour le versement partiel de la dite subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Pour information, M. Carlier rappelle que la subvention FRAPP (Région) étant déjà actée officiellement, il sera également demandé le versement d'une avance sur subvention.

d) Modification des statuts de la Communauté de Commune de Château-Thierry :

Rapporteur : M. le Maire.

La Communauté de Commune de Château-Thierry nous demande de ratifier la modification des statuts lui permettant d'adhérer à un syndicat mixte en vue de son adhésion au G10 (Métropole de Champagne-Ardenne), modification déjà adoptée en Conseil Communautaire. Cette modification permettra à la Communauté de Commune de s'engager dans des actions allant au-delà de ses limites dans des domaines tels que le développement économique, les déplacements, la préservation de l'environnement, etc.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

e) Affouages - Prix du stère de bois récolté :

Rapporteur : M. Métivier.

Bien que le prix du stère ait été indiqué dans le règlement signé par les affouagistes, il est nécessaire de l'officialiser par délibération. Il est donc proposé de fixer le prix du stère récolté à 8 € comme mentionné dans le règlement.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

f) Recensement 2012 :

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire informe le Conseil que la commune de Gland fait partie des communes dont la population sera recensée au cours des mois de janvier et février 2013. Le délai de 5 ans étant écoulé depuis le précédent recensement de 2008. Il est nécessaire de nommer un coordonnateur référent pour l'INSEE qui sera chargé d'organiser les opérations (agent recenseur, documents à remettre, etc.) et de centraliser les informations collectées en vue de leur saisie informatique. M. Frédéric DUGLAND se propose à cette fonction. Pas d'opposition à sa nomination.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

g) Gerbe de fleurs :

Rapporteur : M. le Maire.

Lors des mariages, baptêmes ou décès d'une personne participant à la vie communale, la Mairie a coutume d'offrir une gerbe de fleur. Il nous faut à chaque fois prendre une délibération particulière. Le Maire propose d'offrir une fleur d'une valeur de 30€ pour les cérémonies de mariages, les décès, les baptêmes civils qui seront célébrés sur notre commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

h) Emploi temporaire besoin occasionnel :

Rapporteur : M. Carlier.

Mme Talon prenant sa retraite le 30 juin prochain, il est nécessaire d'embaucher une personne en besoin occasionnel à compter du lundi 25 juin.

Le Maire propose donc à l'assemblée, la création d'1 emploi d'adjoint animation 2ème classe à raison de 8 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire. L'agent sera rémunéré sur le 1^{er} échelon de l'échelle 3 afférente au grade Adjoint animation 2ème classe.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 23 juin 2012 :

Filière : Animation,
Emploi : Adjoint animation
Cadre d'emplois : Adjoint territoriaux d'animation,
Grade : Adjoint d'animation 2ème classe
- ancien effectif 0
- nouvel effectif. 1

Mme RENOULT Isabelle sera informée de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

i) Prise en charge des frais de formation :

Rapporteur : M. Carlier, adjoint chargé du personnel.

Une précédente délibération prise lors du conseil du 5 avril 2012 entérinait la prise en charge des frais de formation de nos employés communaux. Si les frais de déplacements et de repas ont bien été pris en compte, nous avons omis les frais d'hébergement. M. Carlier propose d'inclure également ces frais dans la prise en charge. Aucune objection à cette proposition.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

3/ Elections législatives

Elles se tiendront les 10 et 17 juin 2012. Le bureau de vote est désormais à la Mairie. Le Conseil Municipal organise l'ensemble des opérations :

Présidence du bureau de vote.
Permanence des assesseurs et assesseurs suppléants
Secrétariat pour le dépouillement.

M. Frédéric Dugland est chargé de contacter les personnes extérieures au Conseil et souhaitant participer en tant qu'assesseur au bureau de vote.

4/ Finances communales :

Rapporteur : M. le Maire.

Comme chaque année, suite à la remise du compte administratif de la commune, la Trésorerie nous communique un document complet sur l'état des finances communales. De ce document très technique mais nous permettant un comparatif avec les moyennes départementales et régionales des communes de même importance en population (de 250 à 499 habitants), il faut retenir :

En terme de recettes de fonctionnement notamment fiscalité nous sommes largement en dessous des moyennes par habitant.

En terme de charge de fonctionnement nous sommes également en dessous des moyennes mais nos charges de personnel sont supérieures à la moyenne. Ceci est dû à l'effet de seuil. Nous sommes à la limite supérieure en terme de population. Personnel de remplacement, tuilage du poste « agent d'entretien », mise à disposition de personnel pour la commune de Brasles. Cette situation devrait se modifier sensiblement au cours de l'année 2012.

En terme d'investissements, recettes et charge nous sommes dans la moyenne.

En terme de dette, nous sommes en dessous de la moyenne malgré l'emprunt contracté pour le « city stade » et l'effacement des réseaux rue de Rome/rue du Carrefour prévu en 2013

En terme de capacité d'autofinancement nous sommes à peu près dans la moyenne.

En résumé les finances communales sont saines

3/ Informations diverses :

a) Formation « cimetièrre » :

Rapporteur : Mme Hureau.

Le compte rendu de la réunion laisse apparaître des incohérences dans le prix des concessions. Le problème sera étudié et des propositions seront faites lors d'un conseil avant la fin de l'année.

b) Bornage du chemin des Olivettes :

Rapporteur : M. le Maire.

Suite à la mise à jour du bornage d'une propriété, il apparaît que le poteau incendie du carrefour chemin des Olivettes/chemin de Molignon est partiellement sur cette propriété privée. Une erreur a apparamment été faite lors de l'installation de cette borne il y a pas mal d'année. L'USESA, désormais en charge de la compétence entretien des bornes, sera contacté pour remédier à cette erreur.

c) Locaux de l'ex école :

Nous sommes en attente de la décision du tribunal pour l'expulsion de la locataire des locaux de l'ex-école.

d) Depart en retraite de Mme Talon :

La cérémonie est prévue le vendredi 29 juin à 17 h pour les enfants, à partir de 20 h pour les adultes.

e) Fête de la musique 2012 :

Elle aura lieu le jeudi 21 juin au soir sur la place de la Fontaine St Jean ou au foyer selon la météo. Deux musiciens Franco-Argentins assureront l'animation musicale. L'organisation matérielle et financière sera conjointe avec le Foyer Rural de Gland. Une réunion d'organisation sur l'initiative du Foyer Rural aura lieu le 5 juin 2012.

f) « Nos ronds dans l'eau » :

Cette association milite contre le prix excessif de l'eau et propose aux communes de quitter l'USESA et de repasser en régie directe en s'affiliant à « Noréade » qui se charge de la gestion de la Régie. A défaut d'informations suffisantes sur « Noréade » aucune décision n'est prise.

g) Rue du Carrefour/rue de Rome :

La décision de faire les travaux en 2013 est toujours d'actualité pour l'USEDA. Nous n'avons pas d'informations supplémentaires sur une éventuelle concertation avec les autres gestionnaires de réseau (USESA, France Télécom, SARCT) La question des luminaires n'est pas non plus claire. Sont-ils inclus ou non dans l'estimation du coût des travaux ? La question sera posée à l'USEDA. De même des problèmes récurrents de stationnement dans la rue du Carrefour feront l'objet d'une concertation avec les riverains.

h) Permanences du samedi :

Répartition des permanences du samedi matin pour mai et juin.

Pas de permanence le samedi en juillet et août

Les dates de fermeture de la Mairie pour vacances ne sont pas arrêtées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.